

L'an deux mille dix-neuf et le 21 janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Nicole BERNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 11

Nombre de procurations : 2

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. LACROIX Josie. BAILLOUD Monique. GENTON Dominique (arrivé après le point 1). VANET-ROUX Laurence. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES AVEC POUVOIR : GENTON Dominique à MOULIN Bernard - ZABOROWSKI Dorothée à CORTES Daniel

EXCUSES : OCTRUE Bruno.

ABSENTS : CLARET Nelly. JOLLY Myriam. NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette».

Afin de permettre à la commune de procéder à une continuité de paiement dès le 1er janvier 2019, Madame le Maire propose d'approuver les ouvertures anticipées des crédits d'investissements listés ci-après.

Elle précise que :

Ces crédits seront repris au budget primitif 2019 lors de son adoption ;

Cette autorisation concerne toutes les opérations créées en 2018 mais ne concerne pas les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

1 – budget principal

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 1 789 581.81 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 447 395.46 €, soit 25% de 1 789 581.81 €.

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitres	Montant inscrit au budget primitif 2018 (hors AP)	Ouvertures anticipées de crédits pour l'exercice 2019 (25% hors AP)
D041 Opérations patrimoniales	50 000.00	12 500.00
D20 – Immobilisations incorporelles	6 000.00.00	1 500.00
D204 – Subventions d'équipement versées	47 500.00	11 875.00
D21 – Immobilisations corporelles	213 100.00	53 250.00
D23 – Immobilisations en cours	1 46 2981.81	365 745.00
	1 779 581.81	444 870.00

2 – budget annexe

Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 44 834.17 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 11 208.55 €, soit 25% de 44 834.17 €.

BUDGET ANNEXE		
Chapitres	Montant inscrit au budget primitif 2018 (hors AP)	Ouvertures anticipées de crédits pour l'exercice 2019 (25% hors AP)
D21 – Immobilisations corporelles	39 149.17	11 208.55
	39 149.17	11 208.55

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés accepte les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

- ✚ Travaux en cours :
 - Eglise
 - Mobilier cantine
- ✚ Conseil Communautaire

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 21h00